

DEMANDE DE DOCUMENT DE VOYAGE POUR ENFANTS

pour les apatrides et les personnes protégées au Canada
(de moins de 16 ans)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DIRECTIVES

Also available in English

TRAVEL DOCUMENT

(Convention of 28 July 1951)

TITRE DE VOYAGE

(Convention of 28 July 1951)

CERTIFICATE OF IDENTITY
CERTIFICAT D'IDENTITÉ

CANADA

Admissibilité au document de voyage

- **Titre de voyage** (Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés 1951 et de son Protocole de 1967) : délivré aux personnes au Canada ayant le statut de personne protégée, incluant les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger.
- **Certificat d'identité** : délivré aux personnes légalement établies au Canada depuis moins de trois ans, qui sont apatrides ou incapables de se procurer un passeport national pour une raison valable.

L'admissibilité à recevoir un de ces documents ne peut être déterminée qu'après avoir reçu et étudié toute l'information nécessaire. Ces documents ne sont délivrés qu'à Gatineau, Québec.

Durée de validité des documents de voyage

Pour un enfant âgé de :

- **moins de 3 ans**, la durée de validité maximale est de **3 ans**.
- **3 à 15 ans**, la durée de validité maximale est de **5 ans** pour un titre de voyage et de **3 ans** pour un certificat d'identité.

Nota : Les enfants pour lesquels un document de voyage a été délivré au cours de ses 12 premiers mois ont droit à un document de voyage de remplacement sans frais. Toutes les exigences d'une demande doivent être respectées. Afin d'assurer que les photos sont récentes et ressemblent véritablement à l'enfant, les requérants doivent présenter une photo prise au cours du mois précédant la demande du document de voyage.

Qui peut faire la demande pour l'enfant?

- Un des parents;
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce; **ou**
- Le tuteur légal.

Exigences



AIDE-MÉMOIRE

- Les **QUATRE** pages du formulaire de demande remplies et signées.
- DEUX** photos de passeport identiques de l'enfant (voir « Spécifications pour les photos »).
- La demande et une des photos authentifiées par le répondant.
- La preuve originale du statut d'immigrant au Canada de l'enfant (pas de copies, ni de copies notariées). Le document vous sera retourné.
- Tout document de voyage ou passeport délivrés au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît.
- Tous les documents juridiques concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant (s'il y a lieu).
- Une copie du reçu pour les droits (IMM 5401) si vous avez présenté une demande de citoyenneté canadienne pour l'enfant.
- Les droits.
- Les **DEUX** étiquettes (PPTC 220) remplies.

Des documents supplémentaires pourraient être demandés en complément de la demande.

La délivrance du document de voyage sera retardée si tous les documents requis ne sont pas soumis.

Où présenter la demande



PAR LA POSTE

Section des certificats d'identité
Passeport Canada
Affaires étrangères Canada
Gatineau Canada K1A 1L2



PAR SERVICE DE MESSAGERIES



EN PERSONNE

Section des certificats d'identité
Passeport Canada
Place du Centre, niveau commercial 2
200, promenade du Portage
Gatineau QC J8X 4B7

Il faut compter plusieurs mois pour traiter une demande de document de voyage.

NE PAS envoyer par la poste ni présenter votre demande en personne à un bureau régional.

Droits

Pour un enfant âgé de : • **moins de 3 ans - 22 \$**
• **3 à 15 ans - 37 \$**

Nota : Ces droits sont des frais de traitement non remboursables.

Par la poste ou par service de messageries

- Carte de crédit -   
- (remplir la section du formulaire réservée à cette fin)
- Chèque certifié ou mandat (bancaire ou postal), libellé à l'ordre du Receveur général du Canada

En personne

- Espèces
- Carte de débit (Interac)
- Carte de crédit -   
- Chèque certifié ou mandat (bancaire ou postal), libellé à l'ordre du Receveur général du Canada

Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés en sus des intérêts applicables.

Protection des renseignements



Les renseignements personnels fournis sur votre demande sont protégés et utilisés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Répertoire numéro AEC PPU 025) pour déterminer votre admissibilité actuelle et continue à un document de voyage canadien. Ils seront aussi utiles à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires étrangères Canada si l'enfant avait besoin d'aide à l'étranger. Les renseignements fournis, y compris la photographie, font l'objet d'une vérification systématique et de recherches aux fins de sécurité. Dans le but de renforcer davantage la sécurité du document de voyage canadien, la photographie de l'enfant est stockée sur un modèle alphanumérique et incorporée au document de voyage sous forme d'image numérique.



Passeport Canada
Passport Canada

PPTC 193A (05-03) M02
Page 1 de 5

Canada

Renseignements supplémentaires

Les questions particulières sur les documents de voyage sont traitées durant les heures d'ouverture. Les formulaires sont disponibles en braille, sur disquette ou en gros caractères pour les personnes ayant une déficience visuelle.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DOCUMENTS DE VOYAGE ET SUR LES DROITS



Site Web : www.pptc.gc.ca



Sans frais : 1 800 567-6868
Télécopieur : (819) 953-9546



ATS (pour personnes malentendantes)
Sans frais : 1 866 255-7655

HEURES D'OUVERTURE :
du lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30

RENSEIGNEMENTS SUR LE STATUT D'IMMIGRANT ET LE RETOUR AU CANADA (Citoyenneté et Immigration Canada)



Site Web : www.cic.gc.ca



Sans frais : 1 888 242-2100



ATS (pour personnes malentendantes)
Sans frais : 1 888 576-8502 (de 7 h à 17 h)
Carte de résident permanent : 1 800 255-4541

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES DE VOYAGE



Site Web : www.voyage.gc.ca



Direction générale des affaires consulaires
(Affaires étrangères Canada)
Sans frais : 1 800 267-6788
Région de la capitale nationale : (613) 944-6788

Les formulaires de demande de document de voyage et les formulaires connexes sont disponibles dans tous les bureaux de Passeport Canada. Vous pouvez aussi obtenir le formulaire de demande en ligne. Pour connaître le bureau de Passeport Canada le plus près de chez vous, visitez notre site Web ou consultez l'annuaire téléphonique de votre région.

Spécifications pour les photos (identiques aux photos de passeport)

Nota : Les spécifications de photos pour le document de voyage sont différentes de celles de la Carte de résident permanent.

INFORMATION SUR L'IMAGE

- Les yeux doivent être ouverts et on doit les voir clairement. On peut porter des lunettes, y compris des verres teintés fournis sur ordonnance, à condition que les yeux soient clairement visibles. Les lunettes de soleil sont inacceptables.
- L'expression faciale doit être neutre (sans froncer les sourcils ni sourire) et la bouche fermée.
- La photo doit présenter une vue de face complète du visage avec les deux côtés du visage apparaissant clairement. La face et les épaules doivent être centrés sur la photo.
- Les photos doivent refléter/représenter le teint naturel de la peau.
- Le visage doit mesurer de 31 mm à 36 mm du menton au sommet de la tête (sommet naturel de la tête).
- L'image doit être claire, bien définie et bien centrée.
- L'éclairage doit être uniforme et les photos ne doivent comporter aucune ombre ni reflet de flash sur la face ou sur la tête. Les photos présentant des ombres sur le visage ou en arrière-plan sont inacceptables.
- Les photos doivent se découper sur un fond blanc ou de couleur claire, uniforme et sans motif.
- Les chapeaux ou les couvre-chefs ne sont pas acceptés à moins d'être portés pour des raisons religieuses et seulement s'ils laissent voir entièrement les traits du visage.
- Les photos en noir et blanc ou en couleurs sont acceptables.
- Les photos doivent être des originaux et non des copies tirées d'une photo existante et doivent avoir été prises au cours des 12 derniers mois ou s'il s'agit d'une demande de remplacement de passeport, des photos prises au cours du dernier mois.
- Seules la tête et les épaules des jeunes enfants doivent apparaître sur leurs photos (p. ex. aucune main soutenant l'enfant ne doit être visible sur la photo).

QUANTITÉ ET FORMAT

- Deux photos identiques, non retouchées, tirées du même film ou du même fichier électronique ayant saisi l'image numérique.

DIMENSION ET PAPIER

- Les dimensions maximales des photos doivent être de 50 mm de large x 70 mm de long.
- Le papier lourd est inacceptable.
- Les photos doivent être imprimées sur du papier photographique de haute qualité.

PHOTOGRAPHE ET RÉPONDANT

- Les photos doivent être prises par un photographe professionnel.
- Le nom du photographe ou du studio, l'adresse et la date à laquelle la photo a été prise (non la date d'impression) doivent figurer directement au verso de l'une des photos (voir l'illustration).
- Une photo doit être signée par un répondant, qui en atteste l'authenticité.

Recto

Verso - Renseignements sur le photographe et échantillon de la déclaration du répondant

Studio de photographie Itée
110, rue Sans nom
Ville sans nom, PAYS

Photo prise le _____
Date

**J'atteste l'authenticité
de cette photo de**
(nom de l'enfant)

Signature du répondant

(N'est pas la grandeur réelle)

DIRECTIVES

1

Renseignements personnels sur l'enfant

NOM DEVANT PARAÎTRE DANS LE DOCUMENT DE VOYAGE

Inscrivez le nom de l'enfant devant paraître dans le document de voyage. Ce nom est, en règle générale, le même que le nom de famille et le(s) prénom(s) qui paraissent dans la preuve de statut d'immigrant de l'enfant. Si ce nom est différent de celui qui paraît dans la preuve de statut d'immigrant de l'enfant, l'original des documents énumérés ci-dessous pourrait être exigé :

- document appuyant le changement légal du nom de l'enfant (émis par les autorités compétentes); ou
- une preuve que les documents d'entrée de Citoyenneté et Immigration Canada ont été corrigés (par ex. « Demande de modification de la fiche relative au droit d'établissement » (IMM 1436) approuvée).

Des documents supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer l'identité de l'enfant.

NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE/NOM DE FAMILLE ANTÉRIEUR

À inscrire seulement lorsque ce nom est différent du nom de famille devant paraître dans le document de voyage (à titre de renseignement pour Passeport Canada seulement; ne paraîtront pas dans le document de voyage).

DATE DE NAISSANCE

La date de naissance sera inscrite dans le document de voyage telle qu'elle paraît dans la preuve de statut d'immigrant de l'enfant à moins que les dossiers de Citoyenneté et Immigration Canada aient été corrigés après son admission au Canada. Dans ce cas, veuillez nous faire parvenir l'original approuvé de la « Demande de modification de la fiche relative au droit d'établissement » (IMM 1436). Si la preuve de statut d'immigrant de l'enfant n'indique pas une date de naissance complète, veuillez indiquer un **jour**, un **mois** et une **année** de naissance précise et nous faire parvenir une copie de tout document (par ex. la carte relative aux soins de santé) indiquant cette date de naissance.

SIGNATURE

Les enfants de 11 ans ou plus **DOIVENT** apposer leur signature habituelle. La signature **NE DOIT PAS** dépasser le cadre intérieur de l'espace réservé à cette fin.



2

Renseignements sur le requérant

Les deux parents doivent participer à la demande de services de document de voyage pour leur enfant et signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent.

GARDE LÉGALE, SÉPARATION ET DIVORCE

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut faire une demande. Tous les documents juridiques concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce. Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut faire la demande, mais les deux doivent la signer.

LIEN ACTUEL AVEC L'AUTRE PARENT

Indiquez le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire, conjoint de fait, marié, séparé, divorcé, veuf/veuve. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. Des documents supplémentaires pourraient être exigés. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Passeport Canada.

3

Preuve du statut d'immigrant au Canada

Présentez **UN** des documents de statut d'immigrant mentionnés dans la section **3** du formulaire (les copies et les copies notariées ne sont pas acceptées). Des renseignements additionnels pourront être exigés pour confirmer le statut d'immigrant au Canada de l'enfant. Si vous avez besoin d'un document de statut d'immigrant pour l'enfant, communiquez avec Citoyenneté et Immigration Canada (voir page 2 - Renseignements supplémentaires).

Nota : Si l'enfant a le statut de personne protégée dont la demande d'asile a été déposée et traitée au Canada, vous devez inclure une copie du certificat émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié certifiant la reconnaissance du statut de l'enfant en tant que personne protégée.

Le répondant confirme l'identité de l'enfant en exécutant **sans frais** les **DEUX** tâches suivantes :

1. Il atteste de l'exactitude des renseignements fournis sur la demande de l'enfant en remplissant et en signant la section « Déclaration du répondant »;
2. Il inscrit au verso de l'**UNE** des photos de l'enfant la déclaration suivante : « J'atteste l'authenticité de cette photo de (*nom de l'enfant*) » et appose sa signature.

Le répondant doit :

- être un citoyen canadien (ou un résident permanent) demeurant au Canada et être disposé à se conformer à une vérification par Passeport Canada;
- vous connaître (le requérant) personnellement depuis au moins **SIX** mois;
- vous connaître, ainsi que l'enfant, suffisamment pour attester de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- signer la section « Déclaration du répondant » sur le formulaire de demande;
- signer la déclaration au verso de l'**UNE** des photos;
- faire partie de l'**UN** des groupes suivants :

<ul style="list-style-type: none"> - avocat (membre du barreau d'une province), notaire au Québec - cadre supérieur dans un établissement d'enseignement post-secondaire (y compris les CEGEP) - cadre supérieur ou professeur dans une université - dentiste, médecin ou chiropraticien - directeur d'une école primaire ou secondaire - expert-comptable (membre de l'une des associations professionnelles suivantes : APA, CA, CGA, CMA, PA ou RPA) - ingénieur (Ing. au Québec, P. Eng.) 	<ul style="list-style-type: none"> - juge, magistrat, agent de police (GRC, police municipale ou provinciale) - maire - maître de poste - ministre du culte habilité en vertu de la législation provinciale à célébrer des mariages - notaire public - optométriste - pharmacien - vétérinaire
--	--

La liste ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'un statut professionnel ou de qualifications supérieures par Passeport Canada.

Si vous **ne connaissez pas** de répondant admissible depuis au moins **SIX** mois, veuillez remplir le formulaire PPT 326 « Déclaration faute de répondant pour l'obtention d'un document de voyage » que vous pouvez obtenir dans tous les bureaux de Passeport Canada. Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisée à faire prêter serment ou une affirmation solennelle. **Ce processus peut retarder la délivrance du document de voyage.**

- Joignez tout document de voyage canadien délivré au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît.
- Le nom d'une personne ne peut être inscrit que dans **UN** seul document de voyage canadien valide.
- Le document de voyage est initialement valide pour un ou deux ans ou jusqu'à l'expiration de la preuve de statut d'immigrant. Puisqu'un titre de voyage est valide pour **CINQ** ans à compter de la date de délivrance ou pour **TROIS** ans pour les enfants de moins de trois ans et un certificat d'identité est valide pour **TROIS** ans, il est possible de proroger un document de voyage jusqu'à sa validité maximale. Le droit pour ce service est 12 \$.
- Si le document de voyage valide a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPT 203 « Déclaration », disponible dans tous les bureaux de Passeport Canada. Une fois rapporté perdu ou volé, un document de voyage canadien n'est plus valide et ne peut être utilisé pour voyager.

- Joignez tout document de voyage ou passeport national qui a été délivré à l'enfant ou dans lequel son nom paraît. Si vous ne possédez plus ce document de voyage ou ce passeport, veuillez écrire sur le formulaire une description du document, la date et le lieu de délivrance et expliquer où il se trouve présentement.
- Si l'enfant a visité un autre pays depuis son entrée au Canada, indiquez les dates qu'il ou elle a quitté le Canada, les dates de ses retours et expliquez la raison de la visite. (Si l'espace est insuffisant, utilisez la page 4 du formulaire.)
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant, joignez la lettre de refus. Si cette lettre est rédigée dans une langue autre que l'anglais ou le français, vous devez fournir une traduction du document signée en présence d'un notaire ou d'une autre personne autorisée à faire prêter serment ou une affirmation solennelle qui atteste que la traduction est conforme.
- Si un passeport national a été refusé à l'enfant mais que vous n'avez pas reçu de lettre de refus des autorités auprès desquelles la demande a été présentée, joignez les copies que vous auriez pu conserver de toute lettre pertinente sur la demande ou renouvellement d'un passeport pour l'enfant. Écrivez sur le formulaire les résultats de votre demande, y compris la date du refus. (Si l'espace est insuffisant, utilisez la page 4 du formulaire.)
- Si vous avez présenté une demande de passeport national pour l'enfant mais que vous n'avez pas reçu de réponse écrite, expliquez en détail sur le formulaire toutes les démarches que vous avez prises pour obtenir un passeport (suivez l'ordre des dates) et les résultats obtenus. Joignez les copies que vous auriez pu conserver de toute lettre pertinente. (Si l'espace est insuffisant, utilisez la page 4 du formulaire.)

- Si vous avez perdu votre preuve de demande de citoyenneté canadienne, écrivez la date à laquelle vous avez présenté la demande.
- Si la demande de citoyenneté canadienne a été rejetée, joignez la lettre de refus. Si vous avez perdu cette lettre, écrivez la date à laquelle vous avez présenté la demande et la raison du refus.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES ENFANTS QUI VOYAGENT À L'ÉTRANGER

Voyager avec des enfants ou les enfants qui voyagent seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays deviennent de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, qu'il voyage seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un document de voyage distinct valide et peut-être même des documents d'appui. Avant d'entreprendre un voyage qui inclut un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents
- Les documents juridiques ayant trait à la garde
- Si l'enfant voyage avec un de ses parents, une lettre de l'autre parent, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage avec une personne autre que ses parents, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage avec cette personne (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage seul, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour d'un enfant au Canada :

- Toujours avoir sur vous des pièces d'identité appropriées pour vous-même et l'enfant - passeport, document de voyage, certificat de naissance, carte de citoyenneté, preuve de statut d'immigrant.
- Si vous avez la garde légale de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui spécifient les droits de garde.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'une caravane, déplacez-vous dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par coeur à l'enfant vos numéros de téléphone à la maison et/ou au travail et montrez-lui comment vous téléphoner en cas d'urgence.

Renseignements sur la garde

1. Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Il est recommandé qu'avant votre départ vous vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant sont requis. Pour plus de renseignements, communiquez avec :



Affaires étrangères Canada :

Au Canada

1 800 387-3124

À l'extérieur du Canada

(613) 943-1055

2. S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat canadien avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvements internationaux d'enfants : Guide à l'intention des parents*. Pour obtenir un exemplaire gratuit, téléphonez :



Au Canada

1 800 267-8376

À l'extérieur du Canada

(613) 944-4000

Vous pouvez également commander une copie en ligne ou accéder à une version en ligne :



Site Web

www.fac-aec.gc.ca

DEMANDE DE DOCUMENT DE VOYAGE POUR ENFANTS

pour les apatrides et les personnes protégées au Canada (de moins de 16 ans)

AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants - Toute déclaration fautive ou trompeuse ou dissimulation concernant les faits importants inscrits au présent formulaire ou à tout document d'appui à la présente demande peut être un motif de refus ou de révocation d'un document de voyage et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Écrire en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

1 Renseignements personnels sur l'enfant					
Nom de famille					
Prénom(s)					
Nom de famille à la naissance/Nom de famille antérieur (voir la directive 1)					
Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Lieu de naissance <small>Ville Province/Territoire (s'il y a lieu) Pays</small>			
Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		Couleur des yeux	Couleur des cheveux	Taille	Poids
Adresse permanente <small>Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal</small>					
Adresse postale (si différente de l'adresse permanente) <small>Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal</small>					
Les enfants âgés de 11 ans ou plus doivent signer dans l'espace prévu à cette fin.					<div style="border: 2px solid gray; padding: 10px; width: 100%;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">→ Signature nulle si apposée sur le cadre ←</p> <div style="border: 1px solid gray; height: 60px; margin: 10px 0;"></div> <p style="text-align: center; margin: 0;">Signature de l'enfant (voir la directive 1)</p> </div>
Fait le <small>Année Mois Jour</small>		Signé à <small>Ville Province/Territoire</small>			

REMPILIR LA PROCHAINE PAGE

Page 1 de 4

2 Renseignements sur le requérant					
L'enfant fait-il l'objet d'une procédure d'adoption? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui					
Existe-t-il une entente de séparation, une ordonnance d'un tribunal ou des procédures judiciaires concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui					
Joignez tous les documents juridiques (voir la directive 2).					
Requérant (Parent ou tuteur)			Autre parent		
Nom de famille à la naissance			Nom de famille à la naissance		
Prénom			Prénom		
Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Pays de naissance	Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Pays de naissance
Lien avec l'autre parent		Date du mariage (s'il y a lieu) <small>Année Mois Jour</small>	Lien avec le parent requérant		Date du mariage (s'il y a lieu) <small>Année Mois Jour</small>
Adresse <small>Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal</small>			Adresse <small>Numéro Rue Appartement Ville Province/Territoire Code postal</small>		
Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/Poste ()	Télécopieur (facultatif) ()	Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/Poste ()	Télécopieur (facultatif) ()
DÉCLARATION - Je déclare solennellement que je suis le parent ou le tuteur de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.			DÉCLARATION - Je déclare solennellement que je suis le parent de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.		
Signature du requérant			Signature de l'autre parent		
Fait le			Fait le		
Signé à			Signé à		



3

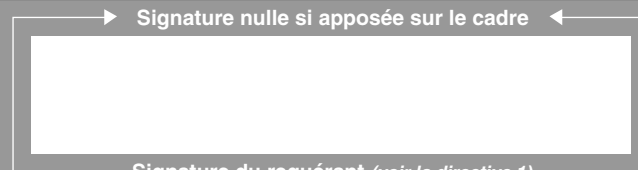
Preuve de statut d'immigrant au Canada

Pour établir le statut d'immigrant au Canada de l'enfant, veuillez joindre l'**UN** des documents suivants (**pas de copies**) :

- Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000)
 Attestation de statut de personne protégée
 Permis ministériel
 Carte de résident permanent
 Permis de résidence temporaire

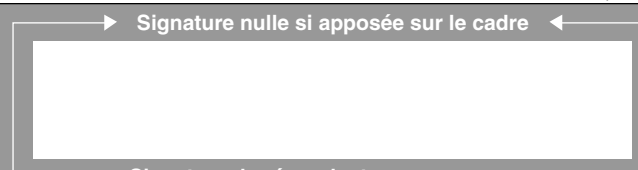
N° de série/document	Date de délivrance Année Mois Jour	Date d'expiration (s'il y a lieu) Année Mois Jour

Déclaration du requérant

Nom de famille du requérant (voir Renseignements généraux, page 1 : « Qui peut faire la demande pour l'enfant? »)		Prénom du requérant	
Lien avec l'enfant	Nom de famille de l'enfant	Prénom de l'enfant	
DÉCLARATION - Je déclare solennellement que les photos ci-jointes représentent véritablement l'enfant et que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais.		Signature nulle si apposée sur le cadre  Signature du requérant (voir la directive 1)	
Fait le Année Mois Jour	Signé à Ville Province/Territoire		




4

Déclaration du répondant

Nom de famille		Prénom	
Profession (voir la directive 4)		Nom de l'entreprise ou de l'organisme	
Téléphone au travail/Poste ()	Téléphone à la maison ()	Télécopieur (facultatif) ()	
Adresse au travail Numéro Rue Ville Province/Territoire Code postal			
DÉCLARATION - Je déclare solennellement que je suis un résident permanent du Canada ou un citoyen canadien et, qu'au meilleur de mes connaissances et de mes croyances, toutes les déclarations contenues dans cette demande sont vraies. Je connais personnellement le requérant depuis au moins SIX mois. Je connais l'enfant et j'ai certifié au verso d'une photo que l'image représente véritablement l'enfant.		Signature nulle si apposée sur le cadre  Signature du répondant (voir la directive 1)	
Nom du requérant		Nom de l'enfant	
Fait le Année Mois Jour		Signé à Ville Province/Territoire	

Carte de crédit

NE REMPLIR QUE si vous ne vous présentez pas en personne et que vous désirez payer par carte de crédit.

<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> 	Nom qui paraît sur la carte	Date d'expiration Mois Année	
Numéro de la carte		Fait le Année Mois Jour	
AUTORISATION - J'autorise Passeport Canada à débiter ma carte de \$.		Signature du titulaire de la carte	

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro d'autorisation

REMPILIR LA PROCHAINE PAGE

Page 2 de 4

5

Document de voyage canadien antérieur

Un document de voyage canadien a-t-il déjà été délivré à l'enfant ou son nom paraît-il dans un document de voyage canadien?

Non Oui → Joignez le document (*voir la directive 5*).

Si le document de voyage a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, joignez à cette demande le formulaire PPT 203 « Déclaration » dûment rempli. Ce formulaire est disponible dans tous les bureaux de Passeport Canada.

6

Citoyenneté et document de voyage

Quelle est la citoyenneté originale de l'enfant? _____

L'enfant a-t-il obtenu une autre citoyenneté? Non Oui → Indiquez le pays. _____

L'enfant possède-t-il un document de voyage ou un passeport valide ou périmé d'un autre pays?

Non Oui → Joignez le document (**pas de copies**). S'il n'est plus en votre possession, expliquez (*voir la directive 6*).

L'enfant a-t-il visité un autre pays depuis son entrée au Canada?

Non

Oui
(Précisez)

Date de sortie	Date de retour	Pays	Raison
Année Mois Jour	Année Mois Jour		
Date de sortie	Date de retour	Pays	Raison
Année Mois Jour	Année Mois Jour		

Avez-vous, depuis la date d'entrée au Canada de l'enfant, présenté une demande de passeport ou d'un document de voyage (ou de renouvellement) à son pays d'origine ou de citoyenneté?

Non → Donnez une explication détaillée des raisons pour lesquelles vous n'avez pas fait de demande (*voir la directive 6*).

Oui → Si votre demande a été refusée, joignez la lettre de refus. Si vous ne pouvez pas présenter cette lettre, expliquez pourquoi. Si vous n'avez pas reçu de réponse, veuillez écrire toutes les démarches que vous avez prises (*voir la directive 6*).

ASSUREZ-VOUS QUE LES TROIS PAGES SOIENT REMPLIES

Page 3 de 4

7

Demande de citoyenneté canadienne

Avez-vous présenté une demande de citoyenneté canadienne pour l'enfant?

Non → Expliquez pourquoi vous n'avez pas fait de demande.

Oui → Joignez le reçu pour les droits payés (IMM 5401) ou, s'il y a lieu, une copie de la lettre de refus.

Déclaration du requérant

DÉCLARATION - Je déclare solennellement que les renseignements contenus dans cette demande sont vrais.

Signature du requérant

Fait le

Année | Mois | Jour

Signé à

Ville

Province/Territoire



Travel Destination Label

List the individual countries to be visited. Travel documents are not endorsed for the country of origin or citizenship unless there is evidence that the bearer is not a citizen of that country.

Étiquette de destination

Énumérez les pays individuels qui seront visités. Le pays d'origine ou de citoyenneté du titulaire ne figure pas dans le document de voyage, sauf s'il existe une preuve que le titulaire n'est pas citoyen de ce pays.

**BOTH labels MUST be completed.
Les DEUX étiquettes DOIVENT
ÊTRE remplies.**



Address Label

Print (in block letters) your **full** address.

Étiquette d'adresse

Inscrivez (en lettres moulées) votre adresse **au complet**.

Name all countries to be visited.
Énumérez tous les pays qui seront visités.

<p>What is the reason for the trip? Quel est le motif du voyage?</p> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>What is the duration of the trip? Quelle sera la durée du voyage?</p>
--	--

Name / Nom		
Number / Numéro	Street / Rue	Apt. / App.
City / Ville	Prov. / Terr.	Postal Code / Code postal